



Bulletin Officiel

N° 5074 Jeudi 31 Mars 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES

GENERALES ORDINAIRES	2-3
----------------------	-----

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNIS AIR	4
-----------	---

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL « 2016-1 »	4
--	---

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE	5
------------------	---

SICAV RENDEMENT	5
-----------------	---

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOPAT	6
-------	---

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS -	6
--	---

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	7
-------------------------------	---

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	7
---------------------------------	---

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	8
---------------------------------	---

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	8
----------------------------	---

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT – AGO -	9
---	---

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT – AGE -	10
---	----

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF – AGO -	11
---------------------------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HANNIBAL LEASE 2016-1 »	12-16
---	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2016-1 »	17-23
---	-------

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015 (SELON REFERENTIEL IFRS)

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015 (SELON REFERENTIEL IFRS)

- ENNAKL AUTOMOBILES

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quater de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

TUNISAIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration s'est réuni le 29 mars 2016 et a arrêté les états financiers de la société relatifs à l'exercice 2014 qui dégagent un résultat net bénéficiaire de 43 millions de dinars.

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur ces états financiers a été fixée pour le 28 avril 2016.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2016 - AS - 3295

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2016-1 »

La Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**CIL 2016-1**» de **15 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le 15 mars 2016, ont été clôturées le **28 mars 2016**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2016 - AS - 3296

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2016, **SICAV CROISSANCE** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2015 et **à compter du 31 mars 2016** :

un dividende de 6,860 Dinars par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV CROISSANCE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3290

AVIS DE SOCIETES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2016, **SICAV RENDEMENT** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2015 et **à compter du 31 mars 2016** :

un dividende de 3,756 Dinars par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV RENDEMENT le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3291

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
« SOPAT »**

Siège Social : Avenue du 23 janvier -BP 19- 5080, Teboulba

La société « SOPAT » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, ouvertes du 15/02/2016 au 25/03/2016, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires **du 28/03/2016 au 01/04/2016 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 29/01/2016 sous le N° 16-0928.

2016 - AS - 3281

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-
Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun 4018 Sousse

MAC SA –intermédiaire en Bourse- informe le public et les actionnaires de la Société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel » -AMS- que l'augmentation de son capital social en numéraire de 6.057.940 DT, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2015 et ouverte à la souscription du public le 15 décembre 2015 conformément au prospectus visé par le CMF sous le n° 15-0920 en date du 30 novembre 2015, a été réalisée par l'émission de 1 211 588 actions nouvelles de nominal 5 DT émises au pair, et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 32 885 960 DT divisé en 6 577 192 actions de nominal 5 DT.

2016 - AS - 3282

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 8h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2016 - AS - 3283

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 9h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2016 - AS - 3284

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 10h**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2016 - AS - 3285

AVIS DE SOCIETES

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 10h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2016 - AS - 3285

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le Conseil d'Administration de la société SFBT, réuni le 1er mars 2016, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 14 avril 2016 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes ;
- 9/ Jetons de présence ;
- 10/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 11/ Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS .

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

-SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le Conseil d'Administration de la société SFBT , réuni le 1er mars 2016, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 14 avril 2016 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 105.000.000 à 120.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS .

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 13 Avril 2016 à 9 heures à l'hôtel AFRICA sis 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2015 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2015 ;
- Ratification de la cooptation d'Administrateurs
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur, arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«HL 2016-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/05/2015** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars (120 000 000 DT) sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **10/02/2016** a approuvé l'émission du premier emprunt obligataire 2016 « HL 2016-1 » d'un montant de 20 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2016-1 » selon les conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les modalités et les conditions comme suit :

- a. Désignation de l'émission : HL 2016-1 ;
- b. Montant de l'emprunt obligataire : 20 000 000 (Vingt Millions de Dinars) ;
- c. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- d. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- e. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- f. Durée : 5 ans ;
- g. Taux d'intérêt : Taux d'intérêt : 7,65% l'an ou variable (TMM+2,45%) au choix du souscripteur;

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire « HL 2016-01 » est d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2016-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/04/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/06/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **05/07/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/04/2016** auprès de **MAC S.A. Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.**

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à 266,2 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « HL 2016-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créances
- **Forme des obligations:** nominatives
- **Catégorie des titres :** Ordinaires
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2.45% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 245 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- *Taux fixe:*

Taux annuel brut de 7,65% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2021**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,6075%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,45% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations « HL 2016-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

• **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 Années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

En date du **30 Janvier 2015**, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note de «Hannibal Lease» de BB- (tun) à BB (tun) à long terme avec perspective stable, et B (tun) à court terme.

En date du **26 janvier 2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease en date du **03 mars 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe à fin février 2016, 6 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2016-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt « HL 2016-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 23/03/2016 sous le numéro 16-0934, du document de référence « HL 2015 » enregistré par le CMF en date du 31/08/2015 sous le n°15-007 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 31/12/2015 sous le n°15-007/A001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2015 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, Intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Hannibal Lease seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BANQUE DE L'HABITAT réunie le **18/02/2015**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26/01/2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » d'un montant de 60 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,9% brut l'an au minimum et TMM+2,2% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans.**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » est d'un montant de 60 Millions de dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06 avril 2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **06 mai 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **06 mai 2016**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **20 mai 2016**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 mai 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **06 avril 2016** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et BH INVEST.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 mai 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **06 mai 2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**1,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,40 %** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 mai 2021** pour la catégorie A et le **06 mai 2023** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 mai** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06 mai 2017**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06 mai 2017** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 mai 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,6075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,5575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,297** années pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 29/06/2015 sous le n° 15-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Notation de la banque :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Cette notation a été maintenue en date du 15 avril 2015 soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016 -1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

A fin février 2016, il existe trois emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **22/03/2016** sous le numéro **16-0933**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **15-004/A001** en date du **22/03/2016**.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération, le document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 et les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 MARS 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,279%		
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,295%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,386%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,426%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,507%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,548%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,558%	976,588
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,599%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,648%	1 003,810
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,680%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017	4,730%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,134%	1 019,186
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,321
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,769%	993,442
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,800%	859,002
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,847%	990,766
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,025%	982,166
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,153%	974,367
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,201%	981,493
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,453%	1 021,774
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,502%	953,723
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,631%		965,400
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,684%		958,462
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,738%		967,149

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	159,769	159,786		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	107,853	107,864		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,591	92,611		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,208	14,210		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	103,925	103,935		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,458	1,459		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,535	102,613		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,087	39,091		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,035	53,040		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	135,604	135,416		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	496,395	495,747		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,862	121,761		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,946	125,796		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,298	137,136		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,347	120,145		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,614	96,214		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,094	142,232		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,311	90,931		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	91,749	91,690		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	137,569	137,452		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,868	126,637		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,443	80,978		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,731	107,516		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,984	95,655		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,737	98,707		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	101,681	101,272		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,974	18,930		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,365	1 513,612		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 232,172	2 224,593		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,505	119,231		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,892	108,225		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,745	139,776		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	142,730	144,968		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,283	15,404		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 041,505	5 052,616		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 904,972	4 918,904		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,369	2,356		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,098	2,091		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,094	1,093		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,058	1,062		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,060	1,062		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,064	1,064		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	100,801	101,523		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,538	9,421		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	112,021	111,276		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	119,045	118,592		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	109,762	109,775
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	104,840	104,850
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	106,843	106,856
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,568	103,580
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	104,186	105,328	105,341
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,441	108,452
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	105,722	105,737
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,541	103,551
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,102	106,113
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,103	103,114
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,297	105,385	105,397
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,621	104,633
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	107,819	107,831
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,434	106,446
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,340	104,349
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	103,550	99,804
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	105,741	105,751
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	103,914	103,926
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	104,859	104,869
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,277	106,288
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	103,979	103,991
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,524	104,549	104,565
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	105,953	105,963
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,549	103,499	103,521

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,677	10,678
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,310	104,322
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	104,939	104,950
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,382	104,394
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,218	10,219
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,382	58,303
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	136,652	136,356
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 410,130	1 405,488
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,222	114,114
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,760	109,522
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	95,881	95,928
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,014	17,461	17,456
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	276,008	274,782
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,889	28,899
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 248,950	2 248,143
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,368	71,706
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,197	55,134
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	97,672	100,384	99,486
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	80,942	84,497	83,464
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,036	11,033
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,951	11,933
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,658	14,612
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,578	13,529
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,745	12,712
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,075	11,072
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	141,900	141,761
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,539	136,405
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,538	9,503
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	100,950	100,636
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,686	79,781
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	81,173	81,251
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,248	98,203
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,022	90,831
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	100,816	100,621
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	114,349	114,609
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	103,217	102,737
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	138,051	138,508
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	100,884	100,752
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,034	99,922
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	195,967	196,916
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	180,535	181,126
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	155,864	156,283
115	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 453,466	13 423,417
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,862	18,868
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	139,324	139,685
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	115,337	114,422
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 761,984	8 750,530
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,528	8,539
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	86,597	85,686
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	957,725	954,667
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5048,346	5075,587
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	112,162	111,489
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,060	9,082
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	83,675	82,051

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Promotion Economique -PROMEKO- » et l'ouverture au public de « FCP AL HIKMA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
57. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

59. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
60. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
61. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82. Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
91. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS (Selon référentiel IFRS)

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 établis **conformément au référentiel IFRS**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Salah MEZIOU.

Bilan au 31/12/2015 - Actifs		
<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	2 207 134	1 431 453
Amortissements cumulés	(1 314 903)	(984 895)
Immobilisations incorporelles nettes	892 231	446 558
Immobilisations corporelles	50 612 430	42 968 754
Amortissements cumulés	(17 790 897)	(15 967 855)
Immobilisations corporelles nettes	32 821 533	27 000 899
Actifs financiers immobilisés	58 774 294	49 188 304
Dépréciations	-	-
Actifs financiers immobilisés nets	58 774 294	49 188 304
Total actifs immobilisés	92 488 058	76 635 761
Impôt différé - Actif	734 691	724 188
Total actifs non courants	93 222 749	77 359 949
Actifs courants		
Stocks	52 509 092	32 084 530
Dépréciations	(1 661 280)	(1 637 706)
Stocks nets	50 847 812	30 446 824
Clients et comptes rattachés	18 981 254	14 887 034
Dépréciations	(1 574 665)	(1 572 636)
Clients et comptes rattachés nets	17 406 589	13 314 398
Autres actifs courants	8 987 645	6 920 920
Liquidités et équivalents de liquidités	72 026 128	52 903 186
Total actifs courants	149 268 174	103 585 328
Total actifs	242 490 924	180 945 278

Bilan au 31/12/2015 - Capitaux Propres et Passif

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves	35 920 463	16 570 463
Fonds social	2 017 614	2 515 989
Résultats reportés	- 160 852	12 799 422
Autres capitaux propres	21 501 764	16 922 344
Résultat de l'exercice	33 140 907	22 052 017
Total capitaux propres	122 419 896	100 860 235
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	4 114 032	2 561 481
Autres passifs non courants	4 239 476	2 300 768
Total passifs non courants	8 353 508	4 862 249
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	102 717 218	68 683 387
Autres passifs courants	8 507 398	6 539 407
Concours bancaires et autres passifs financiers	492 904	0
Total passifs courants	111 717 520	75 222 794
Total passifs	120 071 028	80 085 043
Total capitaux propres et passifs	242 490 924	180 945 278

Compte de Résultat au 31/12/2015

<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2015	31/12/2014
Revenus	4-1	316 777 602	279 709 816
Coût des ventes	4-2	255 999 587	234 818 806
Marge brute		60 778 015	44 891 010
Frais de distribution	4-3	6 267 390	4 942 453
Autres produits d'exploitation	4-4	795 942	736 532
Autres charges d'exploitation	4-5	984 959	857 463
Frais d'administration	4-6	23 826 509	20 974 783
Autres charges d'exploitation		30 282 915	26 038 167
Résultat d'exploitation		30 495 100	18 852 845
Charges financières nettes	4-7	129 142	42 298
Produit des placements	4-8	9 415 482	6 331 195
Autres gains ordinaires	4-9	909 869	823 422
Autres pertes ordinaires	4-10	219 812	410 873
Résultat des activités courantes avant impôt		40 471 497	25 554 291
Impôt sur les sociétés	4-11	7 330 587	3 502 274
Résultat net		33 140 907	22 052 017
Effet des modifications comptables		0	0
Résultat net avant modifications comptables		33 140 907	22 052 017

Etat de Résultat Global au 31/12/2015

<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2015	31/12/2014
Résultat de l'exercice		33 140 907	22 052 017
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés		4 579 420	8 970 952
Résultat global		37 720 327	31 022 969

Etat des Flux de Trésorerie au 31/12/2015

En Dinar Tunisien

	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	33 140 907	22 052 017
Ajustements pour :	5 025 745	4 019 660
Amortissements	3 072 903	2 295 270
Provisions	1 952 842	1 724 390
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	38 166 652	26 071 677
Variation du BFR	6 741 630	(5 445 982)
Variation des stocks	(20 424 562)	3 840 938
Variations des clients et comptes rattachés	(4 094 220)	4 272 657
Variation des autres actifs courants	(2 077 754)	5 606 554
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	34 033 831	(11 046 145)
Variation des autres passifs courants	1 967 990	(6 243 009)
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(386 799)	(298 037)
Résultat des opérations de placement	(2 276 857)	(1 578 940)
Variation de l'impôt différé	(138 655)	(453 806)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45 046 936	21 079 502
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 622 445)	(3 121 538)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	670 033	298 037
Décassement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(3 000 000)	(5 297 670)
Encaissements provenant des opérations de placement	2 276 857	1 578 940
Décassements sur prêts au personnel et cautions	(603 176)	(330 574)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 278 731)	(6 872 806)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassements affectés à la distribution de dividendes	(15 000 000)	(12 000 000)
Décassements suite aux mouvements du fonds social	(1 138 167)	(1 106 333)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(16 138 167)	(13 106 333)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	52 903 186	51 802 823
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	18 630 038	1 100 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	71 533 224	52 903 186

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2015

	Capital Social	Réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<i>En Dinar Tunisien</i>							
Situation au 01/01/2015	30 000 000	16 570 463	2 515 989	16 922 344	12 799 423	22 052 017	100 860 235
Affectation de résultat					22 052 017	(22 052 017)	-
Affectation en autres réserves		14 350 000			(14 350 000)		
Dividendes 2014					(15 000 000)		(15 000 000)
Affectation en réserves spéciales		5 000 000			(5 000 000)		
Affectation en fonds social			662 292		(662 292)		-
Mouvements portant sur le fond social			(1 160 667)				(1 160 667)
Réserves de réévaluation en juste valeur et impôts différés				4 579 420			4 579 420
Résultat de l'exercice						33 140 907	33 140 907
Situation au 31/12/2015	30 000 000	35 920 463	2 017 614	21 501 764	-	160 852	122 419 896

NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS
« ENNAKL AUTOMOBILES »
31/12/2015

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE «ENNAKL AUTOMOBILES»

1.1. Présentation de la société «ENNAKL AUTOMOBILES»

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE ; SEAT SKODA en 2015.

1.2. Faits marquants de l'exercice

L'année 2015 était riche d'évènement pour la société ENNAKL Automobiles, les faits les plus marquants sont :

- ENNAKL Automobiles a gardé sa première place d'importateur leader du marché d'automobiles avec 15.7% du part de Marché.
- Le début de la commercialisation de la marque SKODA.
- ENNAKL a fêté courant l'année 2015 son cinquantième anniversaire.

2. PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des principes et méthodes expliqués ci-dessous et relatifs à la comptabilisation des instruments financiers.

2.2. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques (Marques, brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

-Logiciels	33.33%
------------	--------

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

-Constructions	5%
-Matériels et outillages	10%
-Matériels de transport	20%
-Matériel informatiques	33.33%
-Equipements de bureaux	10%
-Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

2.4. Actifs financiers

La société "ENNAKL AUTOMOBILES" classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction),
- les prêts et créances.

Les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont des équivalents de liquidités présentés dans la rubrique liquidités et équivalents de liquidités.

La classification des actifs financiers dépend des intentions de la direction quant aux objectifs de leur acquisition. La direction décide de la présentation des actifs financiers dès la prise en compte initiale.

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés parmi l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquentement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres, parmi les autres éléments du résultat global.

La juste valeur des actifs disponibles à la vente cotés sur un marché actif est égale au cours de la séance de la date de clôture.

Les dividendes provenant d'actifs financiers disponibles à la vente sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

Même s'il n'a pas été décomptabilisé, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de l'actif financier disponible à la vente, la perte cumulée qui a été directement comptabilisée en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat doit être égal à la différence entre la valeur comptable (coût d'acquisition net de tout remboursement en capital ou amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat.

(b) Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif détenu jusqu'à son échéance.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme détenu jusqu'à son échéance tant ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rends non déterminés ou déterminables d'avance.

La société ne doit plus classer des actifs financiers comme étant détenus jusqu'à leur échéance si durant l'exercice considéré ou les deux exercices précédents, elle a procédé à la cession ou au reclassement avant l'échéance d'une quantité non négligeable par rapport au total des placements de la catégorie sauf exceptions.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire qu'il sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un avenir proche ou sont des dérivés.

La société peut désigner un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si ce traitement aboutit à une information financière plus pertinente.

Un instrument de capitaux propres ne disposant pas de cours coté ou dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable ne peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur, coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition exclus.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont subséquemment évalués à la juste valeur.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, le cours de la séance de la date de clôture représente la juste valeur.

Si l'instrument n'est pas coté, la juste valeur doit être déterminée par une méthode reconnue selon la nature de l'actif. Il est possible par exemple de se baser sur les prix observés lors de transactions similaires pour des actifs semblables ou de procéder à l'actualisation des cash-flows attendus de l'actif.

Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont directement pris en compte de résultat, en charges ou en produits. De ce fait, ils ne sont pas soumis à un test de dépréciation périodique.

Les dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

(d) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la société a l'intention de céder immédiatement ou dans un avenir proche, de ceux que l'entité désigne, lors de leur prise en compte initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme disponibles à la vente et de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les prêts et créances sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des prêts et créances, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

2.6. Clients et comptes rattachés

Etant des prêts et créances, les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisé à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10. L'impôt courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts courants et différés.

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de l'impôt rattaché à l'exercice. A cet effet, l'impôt différé actif ou passif est comptabilisé respectivement pour toute différence temporelle déductible ou imposable au niveau du bilan.

2.11. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la facturation.

2.12. Changements de méthodes comptables de présentation

Au 31/12/2015, la société Ennakl Automobiles S.A, a opéré les changements de méthodes comptables suivants pour améliorer la présentation de l'état de résultat :

- La participation des constructeurs aux frais de réparation (pièces et main d'œuvre) dans le cadre de la garantie, assurée par la société Ennakl qui étaient présentés en 2014 parmi les revenus sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.
- La participation de la société Ennakl aux frais de réparation dans le cadre de la garantie, engagés par les sous concessionnaires (réseau Ennakl) qui était présentée en 2014 parmi les autres charges d'exploitation est désormais présentée parmi le coût des ventes.
- La participation des constructeurs aux frais de réparation des sous concessionnaires dans le cadre de la garantie (réseau Ennakl) qui étaient présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.
- Les supports des constructeurs présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des frais de marketing au niveau de la rubrique frais de distribution.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable s'élevant à 892 231 dinars contre 446 558 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Immobilisations incorporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute des immobilisations incorporelles	2 207 134	1 431 453
Logiciels informatiques	2 207 134	1 431 453
Amortissements	1 314 903	984 895
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	892 231	446 558

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable s'élevant à 32 821 533 dinars contre 27 000 899 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Immobilisations corporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute des immobilisations corporelles	50 612 430	42 968 754
Terrains	7 303 881	7 303 882
Constructions	19 429 475	15 036 866
Installation technique	297 490	297 490
A A I Technique	401 966	401 966
A A I Générale	10 718 102	6 653 848
Matériels de transport	3 138 422	3 948 360
Equipements de bureau	1 605 980	1 506 809
Matériels informatique	2 043 422	1 849 133
Matériels et outillages	5 358 072	4 832 403
Immobilisations en cours	315 620	890 502
Avances et commandes sur immobilisations	0	247 496
Amortissements	17 790 897	15 967 856
Amortissements des constructions	6 859 691	6 096 533
Amortissements des installations techniques	94 695	83 466
Amortissements A A I technique	401 966	401 807
Amortissements A A I Générale	3 656 818	2 964 201
Amortissements des matériels de transport	1 629 557	1 934 124
Amortissements des équipements de bureau	906 646	796 068
Amortissements des matériels informatiques	1 747 206	1 588 410
Amortissements des matériels et outillages	2 494 318	2 103 247
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	32 821 533	27 000 899

3.3. Actifs financiers immobilisés

Les actifs financiers immobilisés s'élèvent au 31/12/2015 en valeur nette à 58 774 294 dinars contre 49 188 304 dinars au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute	58 774 294	49 188 304
Actifs financiers disponibles à la vente	1 44 038 797	38 355 983
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	2 11 300 000	8 000 000
Dépôts et cautionnements	2 148 272	1 978 458
Prêts au personnel sur fonds social	986 464	736 891
Prêts au personnel sur fonds propres	300 761	116 972
Dépréciations	0	0
Valeur nette comptable	58 774 294	49 188 304

1

Actifs financiers disponibles à la vente		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
CAR GROS	15 966 706	12 441 438
A.T.L	7 067 341	7 067 341
ATTJARI BANK	21 004 650	18 547 104
Emprunt national 2014	-	300 000
HEVI	100	100
Total	44 038 797	38 355 984

2

Actifs financiers détenues jusqu'à leur échéance		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Obligation Amen Bank	3 300 000	0
Fonds gérés Amen SICAR	8 000 000	8 000 000
Total	11 300 001	8 000 000

3.4. Impôt différé

L'analyse des impôts différés actif et passif ainsi que leur évolution entre le 31/12/2015 et le 31/12/2014 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Impôt différé - Actif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Provision pour dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente	239 928	239 928
Provision pour dépréciation des créances clients	45 629	45 122
Provision sur autres actifs courants	7 895	16 584
Provision pour risques et charges	270 683	260 687
Provisions pour départ à la retraite	28 712	28 712
Pertes et gains de change latents	112 378	112 378
Charges à répartir et frais préliminaires	29 466	20 777
Total	734 691	724 188

Impôt différé - Passif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Impôt différé sur réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	3 491 701	2 088 308
Reprise sur provision des actifs financiers disponibles à la vente	622 330	473 173
Total	4 114 032	2 561 481

3.5. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de stocks de véhicules neufs et totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable de 50 847 812 dinars contre 30 446 824 dinars au 31/12/2014 :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute	52 509 092	32 084 530
Stock véhicules neufs	44 609 454	20 839 608
VW/VWU/AUDI	29 346 457	14 763 044
PORSCHE	4 469 563	3 746 342
SEAT	2 142 927	885 198
SKODA	7 737 226	65 743
MAN(BUS)	913 281	1 379 281
Stock encours de dédouanement	5 901 862	7 981 061
VW/VWU/AUDI	5 901 862	7 981 061
Stock des travaux en cours	1 330 732	2 600 031
Stock PR	632 057	498 487
Stock carburants et lubrifiants	34 987	165 343
Dépréciations	(1 661 280)	(1 637 706)
Valeur nette comptable	50 847 812	30 446 824

Remarque : La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société ENNAKL automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est > 2 ans.
- Le montant de la provision sur stock est de 1 661 280 TND dont une provision stock VN de 1 310 502 TND et une provision stock OR de 350 778 TND.

3.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable s'élevant à 17 406 589 dinars contre 13 314 398 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute	18 981 254	14 887 034
Clients compte courant	6 164 634	8 251 395
Clients leasing	5 310 387	4 155 957
Effets à recevoir	6 088 519	1 229 702
Clients douteux et impayés	1 417 714	1 249 980
Dépréciations	1 574 665	1 572 636
Valeur Nette comptable	17 406 589	13 314 398

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société ENNAKL Automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieur ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2015 en valeur nette à 8 987 645 dinars contre 6 920 920 dinars au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute	9 167 870	7 090 116
Avances et prêts au personnel	616 725	733 835
Acomptes provisionnels	4 007 433	1 815 821
Autres comptes débiteurs	62 019	170 356
Fournisseurs avances et acomptes	299 939	390 253
Charges constatées d'avance	203 621	760 836
Produits à recevoir	3 978 133	3 219 016
Dépréciations	180 224	169 195
Valeur comptable nette	8 987 645	6 920 920

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2015 à 72 026 128 dinars contre 52 903 186 dinars au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2015	Décembre 2014
Placements SICAV (JV par biais du compte de résultat)	20 615 139	23 703 366
Placement CAT & CD (disponibles à la vente)	39 500 000	19 500 000
Effets à l'encaissement	8 652 834	3 816 890
Chèques à l'encaissement	1 165 017	322 778
Banques créditrices	2 082 188	5 549 202
Caisse	10 950	10 950
Total	72 026 128	52 903 186

3.9. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 122 419 896 dinars contre 100 860 235 dinars au 31/12/2014 et sont détaillés au niveau de l'état de variation des capitaux propres.

3.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 4 239 476 dinars contre 2 300 768 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2015	Décembre 2014
Provision pour départ à la retraite	165 170	142 670
Provisions pour risques et charges	4 070 306	2 154 098
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	4 239 476	2 300 768

3.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 102 717 218 dinars contre 68 683 387 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Fournisseurs locaux	2 314 881	1 962 975
Fournisseurs d'im m obilisations	718 082	285 705
Fournisseurs groupe	2 823 673	2 263 790
Fournisseurs étrangers	90 232 088	54 173 152
Fournisseurs effets à payer	146 586	1 758 616
Fournisseurs retenue de garantie	580 046	258 088
Fournisseurs factures non parvenues	5 901 862	7 981 061
Total	102 717 218	68 683 387

3.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 8 507 397 dinars contre 6 539 407 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Personnel et comptes rattachés	6 337	4 255
Clients avances et acomptes sur commandes	913 684	1 765 560
Etat et collectivités publiques	3 033 961	993 128
Provision pour congés payés	901 515	748 381
Débours cartes grises	63 811	42 374
Débours sur droits de douanes	1 615	233 075
CNSS	1 155 115	748 337
Assurance groupe	211 095	260 925
Charges à payer	2 044 758	1 586 773
Produits constatés d'avances	139 269	121 423
Créditeurs divers	36 238	35 177
Total	8 507 398	6 539 407

3.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 492 904 dinars contre une valeur nulle au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
BIAT	94 806	-
BIAT GABES	361 106	-
BANQUE ZITOUNA	36 992	-
Total	492 904	0

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 316 777 602 dinars contre 279 709 816 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014*
Ventes de véhicules neufs	298 691 248	260 613 965
Ventes de véhicules neufs en hors taxe	3 497 813	4 679 499
Ventes de pièces de rechange et lubrifiants	12 878 455	12 504 144
Ventes de travaux atelier	2 913 329	2 903 947
Ventes de carburants	12 912	26 952
Ventes de travaux extérieurs véhicules neufs	92 078	99 253
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	208 091	221 069
Total chiffre d'affaires	318 293 927	281 048 827
Remises accordées sur ventes de véhicules neufs	1 114 225	1 059 767
Remises accordées sur ventes de pièces de rechanges	402 099	279 244
Total remises	1 516 324	1 339 011
Total revenus	316 777 602	279 709 816

*Retraitement en pro-forma :

- La participation des constructeurs aux frais de réparation (pièces et main d'œuvre) dans le cadre de la garantie, assurée par la société Ennakl qui étaient présentés en 2014 parmi les revenus sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

4.2. Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève au 31/12/2015 à un montant de 255 999 587 dinars contre 234 818 806 dinars au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Coût des ventes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014*
Achats de Véhicules neufs	210 231 494	178 411 531
Achats de pièces de rechange	16 817 588	15 619 160
Achats des accessoires	668 173	973 987
Achats équipements VN	0	5 202
Frais de transit	137 692	103 116
Droits de douane	41 385 622	29 492 510
Assurance maritime	1 254 614	465 332
Fret maritime	4 579 202	3 998 437
Frais de gardiennage (STAM)	294 485	171 283
Frais de magasinage	137 358	128 546
Achats de lubrifiants	42 254	517 415
Achats carburants	332 781	611 624
Travaux extérieurs	144 937	112 516
Achats atelier	397 950	367 211
Total coût des ventes	276 424 149	230 977 868

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Stock des travaux en cours	-1 269 299	654 125
Stock Initial	2 600 031	1 945 906
Stock Final	1 330 732	2 600 031
Stock de véhicules	21 690 647	(5 056 252)
Stock Initial	28 820 669	33 876 921
Stock Final	50 511 316	28 820 669
Stock pièces de rechange	133 570	498 487
Stock Initial	498 487	0
Stock Final	632 057	498 487
Stock lubrifiants	-106 842	46 276
Stock Initial	122 840	76 564
Stock Final	15 997	122 840
Stock carburants	-23 513	16 426
Stock Initial	42 503	26 077
Stock Final	18 990	42 503
Total variation des stocks	(20 424 563)	3 840 938

***Retraitement en pro-forma :**

- La participation des constructeurs aux frais de réparation (pièces et main d'œuvre) dans le cadre de la garantie, assurée par la société Ennakl qui étaient présentés en 2014 parmi les revenus sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

- La participation de la société Ennakl aux frais de réparation dans le cadre de la garantie, engagés par les sous concessionnaires (réseau Ennakl) qui était présentée en 2014 parmi les autres charges d'exploitation est désormais présentée parmi le coût des ventes.

- La participation des constructeurs aux frais de réparation des sous concessionnaires dans le cadre de la garantie (réseau Ennakl) qui étaient présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

Par ailleurs, les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks de véhicules neufs nettes des reprises de provisions correspondantes qui étaient présentés en 2014 en tant qu'éléments du coût des ventes, ont été présentées en 2015 parmi les autres charges d'exploitation.

4.3. Frais de distribution

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 6 267 390 dinars contre 4 942 453 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Frais de distribution		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014*
Frais de personnel des commerciaux	2 517 216	1 488 696
Commissions sous concessionnaires	1 109 412	1 021 262
Bonus sous concessionnaires	113 200	263 822
Frais marketing	1 207 156	906 666
Abonnements constructeurs	354 084	129 864
Autres frais sur vente	966 322	1 132 143
Total	6 267 390	4 942 453

1

Autres frais sur vente		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Remboursement 1ère inspection véhicules neufs	318 904	297 438
Gratuités accessoires relatives à des opérations commerciales	28 812	198 385
Frais des plaques d'immatriculation	140 828	174 645
Frais de lavage des véhicules neufs à la livraison	85 037	98 088
Frais de transit sur vente	320 783	270 731
Frais d'homologation et de visite technique	23 759	16 043
Divers	48 199	76 813
Total	966 322	1 132 143

* Retraitement en pro-forma :

- Les supports des constructeurs présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des frais de marketing au niveau de la rubrique frais de distribution.

4.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31/12/2015 un montant de 795 942 dinars contre 736 532 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014*
Quote-part dans les charges communes	383 927	299 898
Frais de gestion et autres ventes	57 384	87 776
Ristourne TFP	109 196	115 385
Location	234 482	217 678
Transfert de charge	10 953	15 795
Total	795 942	736 532

*** Retraitement en pro-forma :**

- La participation des constructeurs aux frais de réparation des sous concessionnaires dans le cadre de la garantie (réseau Ennakl) qui étaient présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

- Les supports des constructeurs présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des frais de marketing au niveau de la rubrique frais de distribution.

4.5. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 984 959 dinars contre 857 463 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014*
Dons et subventions	48 443	58 086
Réceptions cadeaux et restaurations	134 713	154 882
Documents et abonnements locaux	22 836	12 455
Frais séminaires	415 254	181 171
Provision/stock VN	620 204	955 278
Reprise/Stock VN	-596 629	-670 883
Frais bancaires	259 130	86 620
Location diverse	30 059	24 479
Divers charges	50 950	55 375
Total	984 959	857 463

*** Retraitement en pro-forma :**

- La participation de la société Ennakl aux frais de réparation dans le cadre de la garantie, engagés par les sous concessionnaires (réseau Ennakl) qui était présentée en 2014 parmi les autres charges d'exploitation est désormais présentée parmi le coût des ventes.

Par ailleurs, les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks de véhicules neufs nettes des reprises de provisions correspondantes qui étaient présentés en 2014 en tant qu'éléments du coût des ventes, ont été présentées en 2015 parmi les autres charges d'exploitation.

4.6. Frais d'administration

Les frais d'administration s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 23 826 509 dinars contre 20 974 783 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Frais d'administration		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Entretien et réparation	683 230	706 926
Gardiennage	754 564	848 834
Personnel intérim et sous traitance générale	113 906	89 271
Honoraires	1 076 697	806 920
Energie	439 016	394 747
Communication et Internet	277 696	258 391
Charge de personnel (autre que la charge salariale des commerciaux)	12 818 202	10 909 956
Assurance	271 588	144 486
Impôts et taxes	1 165 307	1 386 795
Transport de marchandises	159 898	134 973
Frais de déplacement	669 447	879 529
Location	394 788	317 910
Dotations aux amortissements et résorptions	3 072 903	2 656 050
Dotations aux provisions	1 929 267	1 839 453
Reprises sur provisions	-	(399 457)
Total	23 826 509	20 974 783

4.7. Charges financières nettes

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 129 142 dinars contre 42 298 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Pertes de change	92 944	28 415
Agios bancaires	36 199	13 883
Total	129 142	42 298

4.8. Produits des placements

Les produits des placements totalisent au 31/12/2015 un montant de 9 415 482 dinars contre solde de 6 331 195 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Produits sur placement	2 010 611	1 207 608
Produits sur placement SICAV	531 372	371 332
Dividendes reçus	6 692 328	4 568 781
Intérêts créditeurs et autres produits financiers	167 179	105 891
Autres produits financiers	13 991	77 583
Total	9 415 482	6 331 195

4.9. Autres gains ordinaires

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à un montant de 909 869 dinars contre 823 422 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2015	Décembre 2014
Produits non récurrents	228 224	335 689
Différences de règlement et débours	276 053	189 696
Profits sur cessions d'im m obilisations	405 592	298 037
Total	909 869	823 422

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31/12/2015 un montant de 219 812 dinars contre 410 873 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2015	Décembre 2014
Autres pertes	141 133	323 502
Pertes sur créances irrécouvrables	45 918	8 230
Différences de règlement et débours	2 922	8 451
Pénalités de retard	29 839	70 691
Total	219 812	410 873

4.11. Impôt sur les sociétés

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 7 330 587 dinars contre 3 502 274 dinars au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Impôt sur les sociétés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2015	Décembre 2014
Charge d'im pôt exigible	7 357 231	3 615 584
Charge d'im pôt différée	(26 644)	(113 310)
Total	7 330 587	3 502 274

4.12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Résultat net	33 140 907	22 052 017
Résultat net attribuables aux actions ordinaires	33 140 907	22 052 017
Nombre moyen d'actions ordinaire en circulation	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	1,105	0,735

Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période

4.13 Les engagements hors bilan

Les autres engagements bancaires se détaillent comme suit :

Engagements hors bilan		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Cautions pour admission temporaire	6 057 290	5 071 290
Cautions définitives	1 288 436	1 501 756
Cautions de retenue de garantie	1 456 411	922 218
Cautions provisoires	105 400	85 300
Autres cautions bancaires	1 480 105	1 224 909
Total	10 387 642	8 805 473

Les engagements par signature se détaillent comme suit :

-Lettre de crédit STAND BY: 64 000 000 Euros.

Tunis, 28 Mars 2016,

A l'attention des Actionnaires de la société

«ENNAKL AUTOMOBILES S.A.»

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers individuels établis conformément au référentiel IFRS

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers individuels ci-joints, de la société « ENNAKL Automobiles », arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan individuel, l'état de résultat global individuel, l'état des variations des capitaux propres individuel, l'état des flux de trésorerie individuel ainsi que les notes aux états financiers individuels pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net de bilan de **242 490 924 TND**, un total des capitaux propres de **122 419 896 TND** y compris un résultat net bénéficiaire de **33 140 907 TND**.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers individuels

L'ensemble des informations présentées dans les états financiers individuels relève de l'unique responsabilité des dirigeants de la société citée en référence. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers individuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers individuels sur la base de notre audit. A l'exception des sujets décrits ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers individuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers individuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers individuels par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers individuels. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers individuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers individuels afin de définir des procédures d'audit appropriées dans ce contexte, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers individuels susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. », arrêtée au 31 Décembre 2015, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux Comptes :

Moncef ZAMMOURI BOUSSANNOUGA
FMBZ – KPMG TUNISIE
Managing Partner

Salah MEZIOU
Cabinet Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (Selon référentiel IFRS)

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 établis **conformément au référentiel IFRS**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Salah MEZIOU.

Bilan consolidé au 31/12/2015 - Actifs		
<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	2 346 275	1 543 893
Amortissements cumulés	(1 364 392)	(988 975)
Immobilisations incorporelles nettes	3-1 981 883	554 918
Immobilisations corporelles	51 256 287	43 145 739
Amortissements cumulés	(17 995 688)	(16 082 492)
Immobilisations corporelles nettes	3-2 33 260 599	27 063 247
Actifs financiers immobilisés	43 060 555	36 935 029
Dépréciations	-	-
Actifs financiers immobilisés nets	3-3 43 060 555	36 935 029
Total actifs immobilisés	77 303 037	64 553 194
Impôt différé - Actif	3-4 1 565 932	1 089 555
Total actifs non courants	78 868 969	65 642 749
Actifs courants		
Stocks	65 808 015	48 506 359
Dépréciations	(3 981 345)	(4 422 859)
Stocks nets	3-5 61 826 670	44 083 500
Clients et comptes rattachés	28 238 104	20 185 310
Dépréciations	(1 574 665)	(1 572 636)
Clients et comptes rattachés nets	3-6 26 663 439	18 612 674
Autres actifs courants	3-7 9 653 977	3 937 171
Liquidités et équivalents de liquidités	3-9 77 693 008	57 130 964
Total actifs courants	175 837 094	123 764 309
Total actifs	254 706 063	189 407 058

Bilan consolidé au 31/12/2015 - Capitaux Propres et Passif

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées -Part du groupe	49 132 462	39 738 790
Autres capitaux propres	8 269 954	8 569 114
Résultat net consolidé	36 492 635	24 688 640
Total capitaux propres	123 895 051	102 996 544
Réserves consolidés - Intérêts minoritaires	782	466
Résultat de l'exercice - Intérêts minoritaires	429	311
Total intérêts minoritaires	1 211	777
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	2 927 908	134 827
Autres passifs non courants	4 339 476	2 400 768
Total passifs non courants	7 267 384	2 535 595
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	110 820 648	78 841 799
Autres passifs courants	12 228 865	5 032 342
Concours bancaires et autres passifs financiers	492 904	0
Total passifs courants	123 542 417	83 874 141
Total passifs	130 809 801	86 409 736
Total capitaux propres et passifs	254 706 063	189 407 058

Compte de résultat consolidé au 31/12/2015

Compte de résultat consolidé au 31/12/2015			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation		350 824 822	312 868 135
Revenus	4-1	350 098 880	309 180 346
Autres revenus	4-2	714 988	1 299 623
Transfert de charges		10 953	2 388 165
Charges d'exploitation		309 035 874	285 953 119
Variation des stocks	4-3	-17 301 656	1 112 891
Achats de marchandises	4-4	292 071 090	252 204 552
Charges de personnel	4-5	17 315 287	13 896 343
Dotations aux amortissements et aux provisions		4 680 998	4 987 518
Autres charges d'exploitation	4-6	12 270 154	13 751 816
Résultat d'exploitation		41 788 948	26 915 016
Charges financières nettes	4-7	309 220	118 103
Produit des placements	4-8	4 349 477	3 148 267
Autres gains ordinaires	4-9	967 758	886 447
Autres pertes ordinaires	4-10	224 260	414 199
Résultat des activités courantes avant impôt		46 572 703	30 417 428
Impôt sur les sociétés	4-11	10 079 639	5 728 476
Résultat consolidé		36 493 064	24 688 951
Quote-part dans les sociétés mise en équivalence		0	0
Part des minoritaires dans le résultat		429	311
Résultat net - Part du groupe		36 492 635	24 688 640

Etat de Résultat Global consolidé au 31/12/2015

Etat de Résultat Global consolidé au 31/12/2015		
<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat de l'exercice	36 492 635	24 688 640
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés	-299 160	6 432 698
Résultat global	36 193 475	31 121 338

Etat des Flux de Trésorerie consolidé au 31/12/2015

En Dinar Tunisien

	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	36 492 635	24 688 640
Ajustements pour :	4 680 998	4 826 102
Amortissements	3 193 245	2 308 511
Provisions	1 487 753	2 517 591
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	41 173 633	29 514 742
Variation du BFR	7 697 123	(2 370 569)
Variation des stocks	(17 301 656)	1 112 891
Variations des clients et comptes rattachés	(8 052 794)	3 232 734
Variation des autres actifs courants	(5 736 999)	8 806 932
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	31 978 849	3 750 614
Variation des autres passifs courants	7 196 523	(8 399 894)
Réserves consolidées	-	(12 959 658)
Plus ou moins values de cessions	(386 799)	979 479
Opération sur fond social	-	1 106 333
Variation de l'impôt différé	367 884	143 717
Part des minoritaires dans le résultat	429	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	49 238 640	27 287 890
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 100 797)	(3 305 299)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	670 033	0
Décassements affectés à l'acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente	(3 000 000)	(5 403 977)
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers disponibles à la vente	14 000	-
Décassements des prêts au personnel et cautions	(668 035)	(1 211 425)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 084 800)	(9 920 701)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassement suite à la distributions de dividendes	(15 000 000)	(12 000 000)
Décassements suite aux mouvements sur le fond social	(1 084 700)	(899 077)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(16 084 700)	(12 899 077)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	57 130 964	52 662 852
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	20 069 140	4 468 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	77 200 104	57 130 964

Etat des Variations des Capitaux Propres consolidé au 31/12/2015

	Capital Social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres & IM
<i>En Dinar Tunisien</i>						
Situation au 31/12/2014	30 000 000	39 738 790	8 569 114	24 688 640	777	102 996 545
Affectation résultat 2014		24 688 640	-	24 688 640		-
Dividendes 2014		(15 000 000)				(15 000 000)
Résultat consolidé au 31/12/2015				36 492 635		36 492 635
Variation intérêts des minoritaires					434	434
Mouvements portant sur le fond social		(294 968)			-	294 968
Réserves de réévaluation en juste valeur et impôts différés			(299 160)		-	299 160
Situation au 31/12/2015	30 000 000	49 132 462	8 269 954	36 492 635	1 211	123 895 051

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

« ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2015

Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

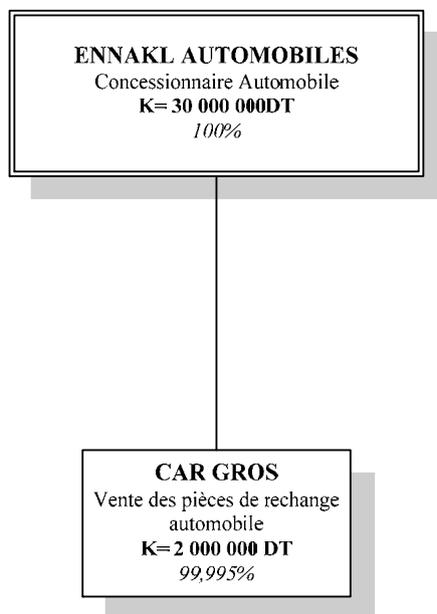
Structure du Capital au 31 Décembre 2015

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe:

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange des dits marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES»



2. Notes aux états financiers

2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» ont été arrêtés au 31/12/2015 conformément aux normes comptables IFRS.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31/12/2015.

2.1.2. Principales méthodes comptables

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.
- Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :
 - les actifs financiers disponibles à la vente,
 - les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance,

- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction),
- les prêts et créances.

Les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La classification des actifs financiers dépend des intentions de la direction quant aux objectifs de leur acquisition. La direction décide de la présentation des actifs financiers dès la prise en compte initiale.

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés parmi l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquemment évalués à la juste valeur. Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres, parmi les autres éléments du résultat global.

La juste valeur des actifs disponibles à la vente cotés sur un marché actif est égale au cours de la séance de la date de clôture.

Les dividendes provenant d'actifs financiers disponibles à la vente sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

Même s'il n'a pas été décomptabilisé, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de l'actif financier disponible à la vente, la perte cumulée qui a été directement comptabilisée en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat doit être égal à la différence entre la valeur comptable (coût d'acquisition net de tout remboursement en capital ou amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat.

(b) Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif détenu jusqu'à son échéance.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme détenu jusqu'à son échéance tant ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rends non déterminés ou déterminables d'avance.

La société ne doit plus classer des actifs financiers comme étant détenus jusqu'à leur échéance si durant l'exercice considéré ou les deux exercices précédents, elle a procédé à la cession ou au reclassement avant l'échéance d'une quantité non négligeable par rapport au total des placements de la catégorie sauf exceptions.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire qu'il sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un avenir proche ou sont des dérivés.

La société peut désigner un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si ce traitement aboutit à une information financière plus pertinente.

Un instrument de capitaux propres ne disposant pas de cours coté ou dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable ne peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur, coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition exclus.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont subséquemment évalués à la juste valeur.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, le cours de la séance de la date de clôture représente la juste valeur.

Si l'instrument n'est pas coté, la juste valeur doit être déterminée par une méthode reconnue selon la nature de l'actif. Il est possible par exemple de se baser sur les prix observés lors de transactions similaires pour des actifs semblables ou de procéder à l'actualisation des cash-flows attendus de l'actif.

Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte

de résultat sont directement pris en compte de résultat, en charges ou en produits. De ce fait, ils ne sont pas soumis à un test de dépréciation périodique.

Les dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

(d) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la société a l'intention de céder immédiatement ou dans un avenir proche, de ceux que l'entité désigne, lors de leur prise en compte initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme disponibles à la vente et de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les prêts et créances sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des prêts et créances, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

- **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

- Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

- Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

- **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :

- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS »
- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
- ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :
 - *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des comptes, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
 - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement de certaines opérations, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.
- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
 - **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
 - **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable s'élevant à 981 883 TND contre une valeur de 554 918 TND au 31/12/2014, et se détaillant comme suit :

Immobilisations incorporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute des immobilisations incorporelles	2 346 275	1 543 893
Logiciels informatiques	1 744 243	1 347 700
Autres immobilisations incorporelles	602 032	196 193
Amortissements	1 364 392	988 977
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	981 883	554 918

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable s'élevant à 33 260 599 TND contre 27 063 247 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Immobilisations corporelles*En dinar Tunisien***Décembre 2015****Décembre 2014**

Valeur brute des immobilisations corporelles	51 256 287	43 145 739
Terrains	7 303 881	7 303 881
Constructions	19 454 171	15 036 866
Installation technique	297 490	297 490
A A I Technique	401 966	401 966
A A I Générale	11 056 071	6 797 000
Matériels de transport	3 440 667	4 065 526
Equipements de bureau	1 632 620	1 522 823
Matériels informatique	2 147 190	1 934 203
Matériels et outillages	5 206 612	4 647 985
Immobilisations en cours	315 620	890 502
Avances et commandes sur immobilisations	-	247 496
Amortissements	17 995 688	16 082 492
Amortissements des constructions	6 859 702	6 096 533
Amortissements des installations techniques	94 695	83 466
Amortissements A A I technique	401 966	401 808
Amortissements A A I générales	3 686 476	2 973 672
Amortissements des matériels de transport	1 792 050	2 092 898
Amortissements des équipements de bureaux	912 604	800 403
Amortissements des matériels informatiques	1 809 169	1 619 613
Amortissements des matériels et outillages	2 439 027	2 014 098
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	33 260 599	27 063 247

3.3. Actifs financiers immobilisés

Les actifs financiers immobilisés s'élèvent au 31/12/2015 en valeur nette à 43 060 555 TND contre 36 935 029 TND au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés			
<i>En dinar Tunisien</i>			
		Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute		43 060 555	36 935 029
Actifs financiers disponibles à la vente	1	28 072 037	25 914 546
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2	11 300 000	8 000 000
Dépôts et cautionnements		2 148 272	1 978 458
Prêts au personnel sur fonds social		1 239 486	925 053
Prêts au personnel fonds propres		300 761	116 972
Dépréciations		0	0
Valeur nette comptable		43 060 555	36 935 029

1

Actifs financiers disponibles à la vente			
<i>En dinar Tunisien</i>			
		Décembre 2015	Décembre 2014
A.T.L		7 067 341	7 067 341
ATTJARI BANK		21 004 595	18 547 114
Emprunt national 2014		0	300 000
Autres participations		100	90
Total		28 072 037	25 914 546

2

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
<i>En dinar Tunisien</i>			
		Décembre 2015	Décembre 2014
Fonds gérés Amen SICAR		8 000 000	8 000 000
Obligations Amen Bank		3 300 000	0
Total		11 300 000	8 000 000

3.4. Impôt différé

Les impôts différés actif totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable s'élevant à 1 565 932 TND contre 1 089 555 TND au 31/12/2014, se détaillant comme suit :

Impôt différé - Actif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Provision pour dépréciation des titres de participation	323 453	323 453
Provision pour risques et charges	803 196	241 970
Provision pour dépréciation des stocks	295 639	295 639
Provision pour dépréciation des créances clients	14 008	14 008
Autres provisions non déductibles	45 296	45 296
Pertes et gains de change latents	-	93 538
Annulation des charges à répartir	29 466	20 777
Annulation des profit internes sur cessions des immobilisations	54 874	54 874
Total	1 565 932	1 089 555

Les impôts différés passif totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable s'élevant à 2 927 908 TND contre 134 827 TND au 31/12/2014, se détaillant comme suit :

Impôt différé - Passif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Impôts différés sur réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 927 908	134 827
Total	2 927 908	134 827

3.5. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de stocks de véhicules neufs et totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable de 61 826 670 TND contre 44 083 500 TND au 31/12/2014 :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute	65 808 015	48 506 359
Stock véhicules neufs	44 609 454	20 839 608
VW/VWU/AUDI	29 346 457	14 763 044
PORSCHE	4 469 563	3 746 342
MAN	913 281	1 379 281
SKODA	7 737 226	65 743
SEAT	2 142 927	885 198
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	6 915 037	9 271 255
Pièces de rechange	1 013 175	1 290 194
VW/VWU/AUDI	5 901 862	7 981 061
Stock pièces de rechange	12 917 805	15 630 122
Stock des travaux en cours	1 330 732	2 600 031
Stock carburants et lubrifiants	34 987	165 343
Dépréciations	3 981 345	4 422 859
Valeur nette comptable	61 826 670	44 083 500

Remarque : La politique de provision du stock des véhicules neufs détenus par la société mère ENNAKL automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est > 2 ans.
- Le montant de la provision sur stock est de 1 661 280 TND dont une provision stock VN de 1 310 502 TND et une provision stock OR de 350 778 TND.

3.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31/12/2015 une valeur nette comptable s'élevant à 26 663 439 TND contre 18 612 674 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute	28 238 104	20 185 310
Sous concessionnaires & agents officiels	2 166 808	1 561 696
Revendeurs	1 009 175	299 636
Constructeurs (compte garantie)	0	1 329 875
Autres clients	10 581 605	10 236 165
Effets à recevoir	13 062 802	5 507 957
Clients douteux	1 417 714	1 249 980
Dépréciations	1 574 665	1 572 636
Valeur Nette comptable	26 663 439	18 612 674

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses du groupe ENNAKI est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2015 en valeur nette à 9 653 977 TND contre 3 937 171 TND au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2015	Décembre 2014
Valeur brute	9 834 201	4 097 202
Avances et prêts au personnel	208 747	776 074
Acomptes provisionnels et crédit d'impôt	5 958 852	45 123
Report de TVA	545 323	199 356
Fournisseurs avances et acomptes	324 033	0
Charges constatées d'avance	229 678	222 803
Produits à recevoir	1 990 550	2 226 030
Autres comptes débiteurs	577 019	627 816
Dépréciations	-180 224	160 030
Valeur comptable nette	9 653 977	3 937 171

3.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2014 à 77 693 008 TND contre 57 130 964 DT au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Placements	62 470 679	43 200 062
Effets à l'encaissement	10 672 924	7 292 610
Chèques à l'encaissement	1 165 017	322 778
Banques créditrices	3 372 655	6 302 563
Caisse	11 733	12 950
Total	77 693 008	57 130 964

3.10. Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 123 895 051 TND contre 102 996 544 TND au 31/12/2014. Ils sont détaillés au niveau de l'état de variation des capitaux propres consolidés.

3.11. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 4 339 476 TND contre 2 400 768 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Provision pour départ à la retraite	165 170	142 670
Provisions pour risques et charges	4 170 306	2 254 098
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	4 339 476	2 400 768

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 110 820 648 TND contre 78 841 799 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Fournisseurs locaux	2 854 537	1 890 088
Fournisseurs d'immobilisations	718 082	285 705
Fournisseurs étrangers	100 766 121	65 378 048
Fournisseurs effets à payer	0	1 758 616
Fournisseurs retenue de garantie	580 046	258 088
Fournisseurs factures non parvenues	5 901 862	9 271 255
Total	110 820 648	78 841 799

3.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 12 228 865 TND contre 5 032 342 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Personnel et comptes rattachés	0	16 963
Clients avances et acomptes sur commandes	302 289	871 265
Etats impôts et taxes	6 879 058	0
Provision pour congés payés	1 022 138	881 031
Débours douanes	65 426	275 449
Actionnaires dividendes à payer	800	0
CNSS	1 285 438	847 361
Assurance groupe	308 420	300 569
Charges à payer	2 183 280	1 683 104
Produits constatés d'avances	139 269	121 423
Créditeurs divers	42 748	35 177
Total	12 228 865	5 032 342

3.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 492 904 TND contre une valeur nulle au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
BIAT	94 806	-
BIAT GABES	361 106	-
BANQUE ZITOUNA	36 992	-
Total	492 904	0

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 350 098 880 TND contre 309 180 346 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Ventes de véhicules neufs	302 240 009	265 282 431
Ventes de pièces de rechange	53 857 125	49 313 646
Ventes de travaux atelier	2 911 768	3 253 925
Ventes de carburants	13 607	26 952
Ventes de travaux extérieurs véhicules neufs	90 937	99 253
Total chiffre d'affaires	359 113 447	317 976 207
Remises accordées sur ventes de véhicules neufs	1 114 225	1 059 767
Remises accordées sur ventes de pièces de rechanges	7 900 342	7 736 091
Total remises	9 014 567	8 795 858
Total revenus	350 098 880	309 180 346

4.2. Autres revenus

Les autres revenus s'élève au 31/12/2015 à un montant de 714 988 TND contre 1 299 623 TND au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Autres revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Ristourne sur chiffre d'affaires constructeurs	393 955	939 364
Inscription 4CV	0	795
Ventes de déchets et autres produits	57 384	87 776
Ristourne TFP	121 490	123 626
Location	120 243	108 880
Frais de gestion et autres ventes	21 916	39 182
Total	714 988	1 299 623

4.3. Variation des stocks

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant négatif de 17 301 656 TND contre un montant positif 1 112 891 TND au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Stock des travaux encours	-1 269 299	654 125
Stock Initial	2 600 031	1 945 906
Stock Final	1 330 732	2 600 031
Stock de véhicules	21 690 647	(5 056 251)
Stock Initial	28 820 669	33 876 920
Stock Final	50 511 316	28 820 669
Stock pièces de rechange	-2 989 337	3 226 534
Stock Initial	16 920 316	13 693 782
Stock Final	13 931 035	16 920 316
Stock lubrifiants	(106 843)	46 276
Stock Initial	122 840	76 564
Stock Final	15 997	122 840
Stock carburants	(23 513)	16 426
Stock Initial	42 503	26 077
Stock Final	18 990	42 503
Total variation des stocks	-17 301 656	1 112 891

4.4. Achats de marchandises

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 292 071 090 TND contre 252 204 552 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Achats de marchandises		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Achats de Marchandises pièces de rechanges	27 177 147	28 245 046
Achats de Marchandises véhicules neufs	218 798 273	179 453 429
Autres frais sur achats	45 477 214	42 755 169
Achats lubrifiants	42 254	338 673
Achats carburants	332 781	611 624
Achats pour atelier	116 853	688 097
Travaux extérieur	126 569	112 516
Total achats de marchandises	292 071 090	252 204 552

4.5. Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2015 un montant de 17 315 287 TND contre 13 896 343 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Charges de personnel		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Salaires et compléments de salaires	12 967 964	11 644 218
Charges sociales légales	4 090 490	2 134 591
Congés payés	137 029	12 878
Autres Charges (vêtements de travail)	119 803	104 655
Total achats de marchandises	17 315 287	13 896 343

4.6. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31/12/2014 un montant de 12 270 154 TND contre 13 751 816 TND au 31/12/2014 se détaillant Comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Electricité	389 250	357 022
Eau	49 766	37 725
Commissions sur ventes	1 137 120	1 021 262
Consommation fournitures de bureaux	220 066	169 965
Carburants voitures de service	72 865	84 976
Achats divers	970 385	58 250
Remboursements garanties concessionnaires	1 012 157	1 013 632
Locations	1 242 586	2 911 591
Gardiennage et sous-traitance générale	427 386	337 559
Entretiens et réparations	27 223	383 786
Primes d'assurance	297 187	170 225
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	870 998	822 391
Publicité, Publications et relations publiques	1 202 686	1 407 353
Déplacement à l'étranger (billets d'avion)	227 111	391 848
Frais de mission à l'étranger	354 409	378 702
Déplacement en Tunisie	50 585	78 759
Cadeaux, missions et réceptions	145 652	157 728
Frais postaux et frais de télécommunications	291 883	271 985
Personnel intérimaires	166 392	121 335
Frais actes et contentieux	40 401	55 606
Formation professionnel	389 980	196 951
Divers prestations et services	672 951	1 233 561
Dons et subventions accordés	48 443	58 086
Jeton de présence	47 500	55 375
Impôts et taxes	1 370 785	1 749 414
Documentations et abonnements constructeurs	544 389	226 729
Total	12 270 154	13 751 816

4.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2015 à un montant de 309 220 TND contre 118 103 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Frais bancaires	273 022	109 103
Autres charges financières	36 199	9 000
Total	309 220	118 103

4.8. Produits des placements

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 4 349 477 TND contre un solde de 3 148 267 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Produits sur placement	1 879 322	1 065 075
Produits sur placement SICAV (en SICAV obligataires)	226 733	377 070
Dividendes reçus	2 023 628	1 568 931
Intérêts sur prêts	-	5 293
Intérêts créditeurs	205 949	105 891
Autres produits financiers	13 845	26 007
Dividendes reçus	4 349 477	3 148 267

4.9. Autres gains ordinaires

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à un montant de 967 758 TND contre 886 447 TND au 31/12/2014 se détaillant Comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Différence de règlement et débours	276 727	189 696
Produits non récurrents	285 264	386 059
Profits sur cession d'immobilisation	405 767	310 692
Total	967 758	886 447

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31/12/2015 un montant de 224 260 TND contre 414 199 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Pénalités de retards	34 143	55 640
Différences de règlement et débours	3 065	8 506
Autres pertes	187 052	350 054
Total	224 260	414 199

4.11. Impôt sur les sociétés

Cette rubrique totalise au 31/12/2015 un montant de 10 177 662 TND contre 5 728 476 TND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

Impôt sur les sociétés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2015	Décembre 2014
Charge d'impôt exigible	10 177 662	5 780 290
Charge d'impôt différée	-98 023	-51 814
Total	10 079 639	5 728 476

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés établis conformément au référentiel IFRS

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan consolidé, l'état de résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé ainsi que les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total net de bilan consolidé de **254 706 063 TND**, un total des capitaux propres consolidés de **123 895 051 TND** et un résultat net consolidé bénéficiaire de **36 492 635 TND**.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

L'ensemble des informations présentées dans les états financiers consolidés relève de l'unique responsabilité des dirigeants de la société citée en référence. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers consolidés par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées dans ce contexte, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtée au 31 Décembre 2015 et le résultat consolidé de ses opérations et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux Comptes :

Moncef ZAMMOURI BOUSSANNOUGA

FMBZ – KPMG TUNISIE
Managing Partner

Salah MEZIOU

Cabinet Salah MEZIOU
Managing Partner